



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin  
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **30 JUIN 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
de VERSIGNY

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 04 mars 2015, reçu le 9 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du POS de la commune de VERSIGNY, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1) ROUTES DEPARTEMENTALES (RD) :**

La commune est traversée par les RD n<sup>os</sup> 330A, 136 et 922.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les RD 330A, 136 et 922 sont classées routes de 3<sup>ème</sup> catégorie (routes assurant des liaisons à caractère inter cantonale et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.3 Comptages de trafic :*

En 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de 2.359 véhicules pour la RD 330A (PR 10.000), dont 5,9 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Le Président du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

SECTION 10

Main body of faint, illegible text, likely the primary content of the document.

Lower section of faint, illegible text, possibly a conclusion or a separate paragraph.

Faint text at the bottom of the page, possibly a footer or a signature block.

#### 1.4 Plan d'alignement :

La RD 330A est soumise à un plan d'alignement approuvé par ordonnance royale du 31 janvier 1836.

#### 1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Deux accidents sont survenus sur la RD 330A provoquant trois blessés hospitalisés.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD :

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de VERSIGNY.

### 2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de VERSIGNY est concernée par la ligne régulière n°20 (SENLIS / LE PLESSIS-BELLEVILLE) et par des lignes scolaires à destination des établissements scolaires de CREPY-EN-VALOIS, des lycées de COMPIÈGNE, des collèges Guillaume Cale de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN et Saint-Dominique de MORTEFONTAINE ainsi que par la ligne de desserte du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de BARON, ROSIERES et VERSIGNY.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr)

### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

#### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de VERSIGNY est traversé par :

- le GR 11 inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du conseil départemental du 18 janvier 1990 ;
- le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération n° 305 du conseil départemental du 8 novembre 1991 ;
- le circuit de randonnée « Autour du Château de Versigny » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental n° III-08 du 13 septembre 2010.

Les extraits de ces circuits et de ce GR sont joints au présent courrier.

#### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de VERSIGNY est concerné par les ENS d'intérêt local « Lisières des Forêts de Chantilly/Ermenonville » (VMU48), « Bois de Madame et autres boisements » (VMU50) et « Bois du Val et Fontaine Baudron » (VMU51), par l'ENS d'intérêt départemental « Bois du Roi/Enclave communale » (VMU54) ainsi que par les Grands Ensembles Naturels Sensibles (GENS) d'intérêt départemental « Bois du Roi » (GENS01) et « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » (GENS05).



Les GENS ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ces GENS font d'ailleurs l'objet de conventions d'ouverture au public et de gestion des milieux naturels dans les forêts domaniales de l'Oise et la forêt privée de la Pierre au Coq au sein du Bois du Roi, entre le conseil départemental, l'ONF et le groupement forestier de Droizelles.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de VERSIGNY n'est pas concernée.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Assainissement

La commune de VERSIGNY dispose d'un système d'assainissement non collectif.

### 2.2 Eau potable :

La commune de VERSIGNY est alimentée par le syndicat de MONTLOGNON.

### 2.3 Rivière:

La commune de VERSIGNY est membre du Syndicat Intercommunal du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Le territoire de VERSIGNY est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Nonette, le ru Fontaine Droizelles, le ru Fourcière, le ru Fontaine Baudron et le ru Coulerly. Dans le cadre de sa dynamique, le Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par une Déclaration d'Intérêt Général lui octroyant une servitude de passage, accordée en 2011. Par ailleurs, de nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence et le syndicat a mené sur ce territoire une étude sur la problématique du ruissellement. Parallèlement, le SAGE de la Nonette a terminé sa révision.

Faisant partie de l'unité hydrographique de la Nonette, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue en 2021 (FRHR226) pour la Nonette et le ru Coulerly (FRHR226-H2214000). Cette masse d'eau est également recensée dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) avec l'objectif de réaliser des travaux de restauration.

## 3) LES DECHETS :

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de VERSIGNY les éléments d'information suivants :

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text outlines various methods for recording transactions, including the use of journals, ledgers, and spreadsheets. It also highlights the need for regular audits and reconciliations to ensure the accuracy of the financial data.

The second part of the document focuses on the role of management in overseeing the financial operations of the organization. It discusses the importance of setting clear financial goals and objectives, and the need for effective communication and coordination between different departments. The text also touches upon the importance of risk management and the need to identify and mitigate potential financial risks.

The final part of the document provides a summary of the key points discussed and offers some practical advice for implementing the principles outlined. It concludes by emphasizing the importance of continuous learning and improvement in financial management practices.

### Appendix A: Sample Journal Entry

This appendix provides a sample journal entry to illustrate the format and structure of a journal entry. The entry is dated 1/15/2024 and records a sale of goods on credit. The entry is as follows:

Account	Debit	Credit
Accounts Receivable	1000	
Sales Revenue		1000

The entry is explained in detail, showing how the debit and credit amounts are calculated and how they affect the accounts. It also includes a brief explanation of the business transaction that gave rise to the entry.

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012. Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de VERSIGNY tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

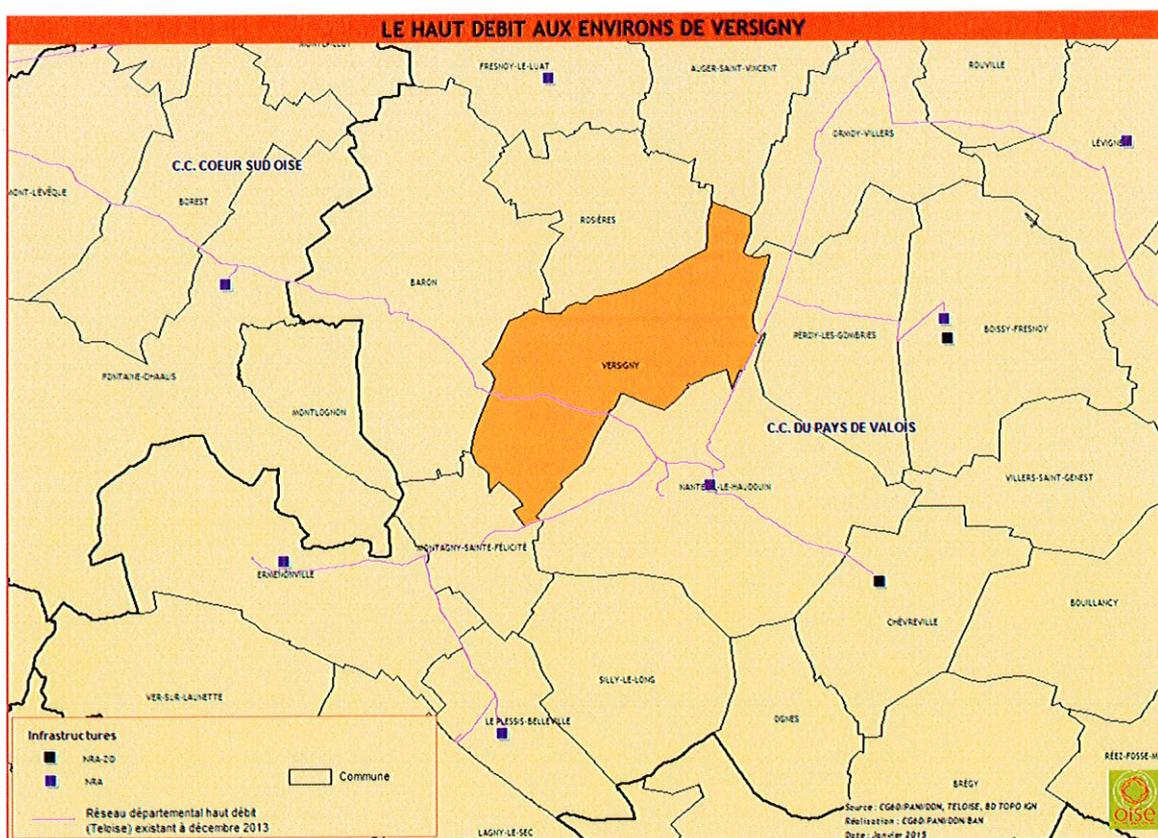
## 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

VERSIGNY est mal desservi par l'ADSL puisque les sous-répartiteurs NRA de raccordement les plus proches sont situés dans les communes de CREPY-EN-VALOIS et NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. Ainsi, les habitations sur VERSIGNY ne peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).

## 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de VERSIGNY, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, BARON). La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de VERSIGNY.





#### 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de VERSIGNY est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de VERSIGNY pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de VERSIGNY intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

#### SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'INGENIERIE NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - NRA
  - Chambres
  - Fourreaux
  - Poteaux
  - Locaux techniques, répartiteurs
  - Antennes
  - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.



#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental n'a pas de propriété bâtie sur cette commune et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

#### **V. LOGEMENT**

##### **1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)**

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

##### **2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Valois, EPCI auquel appartient la commune de VERSIGNY, le PDH préconise la production annuelle de 278 à 308 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

##### **3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT**

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général – amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

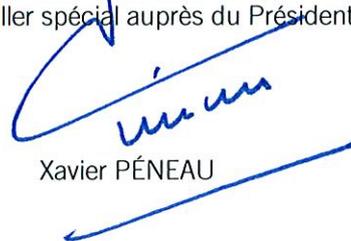
Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».



Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

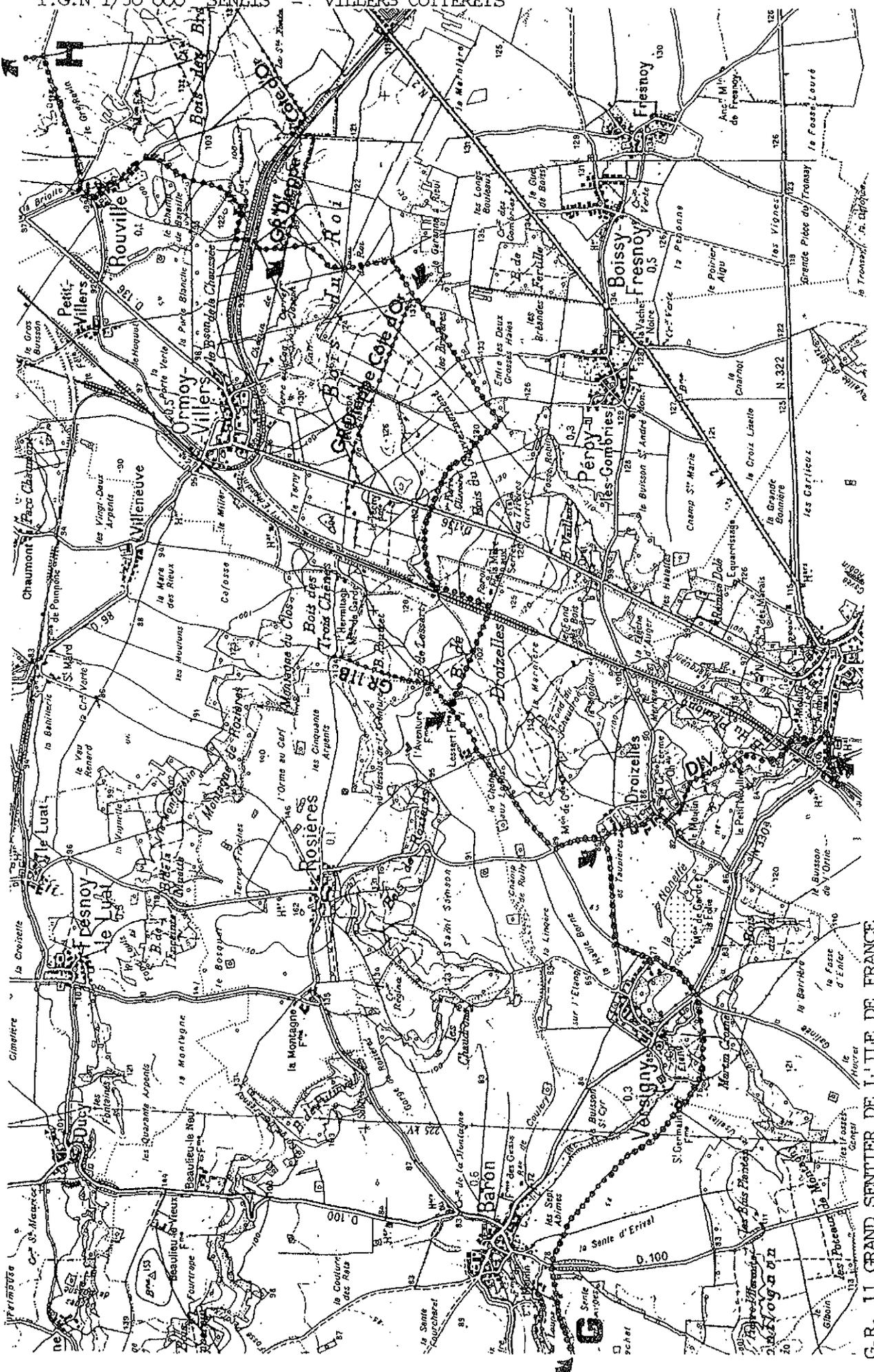
Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation  
le conseiller spécial auprès du Président



Xavier PÉNEAU

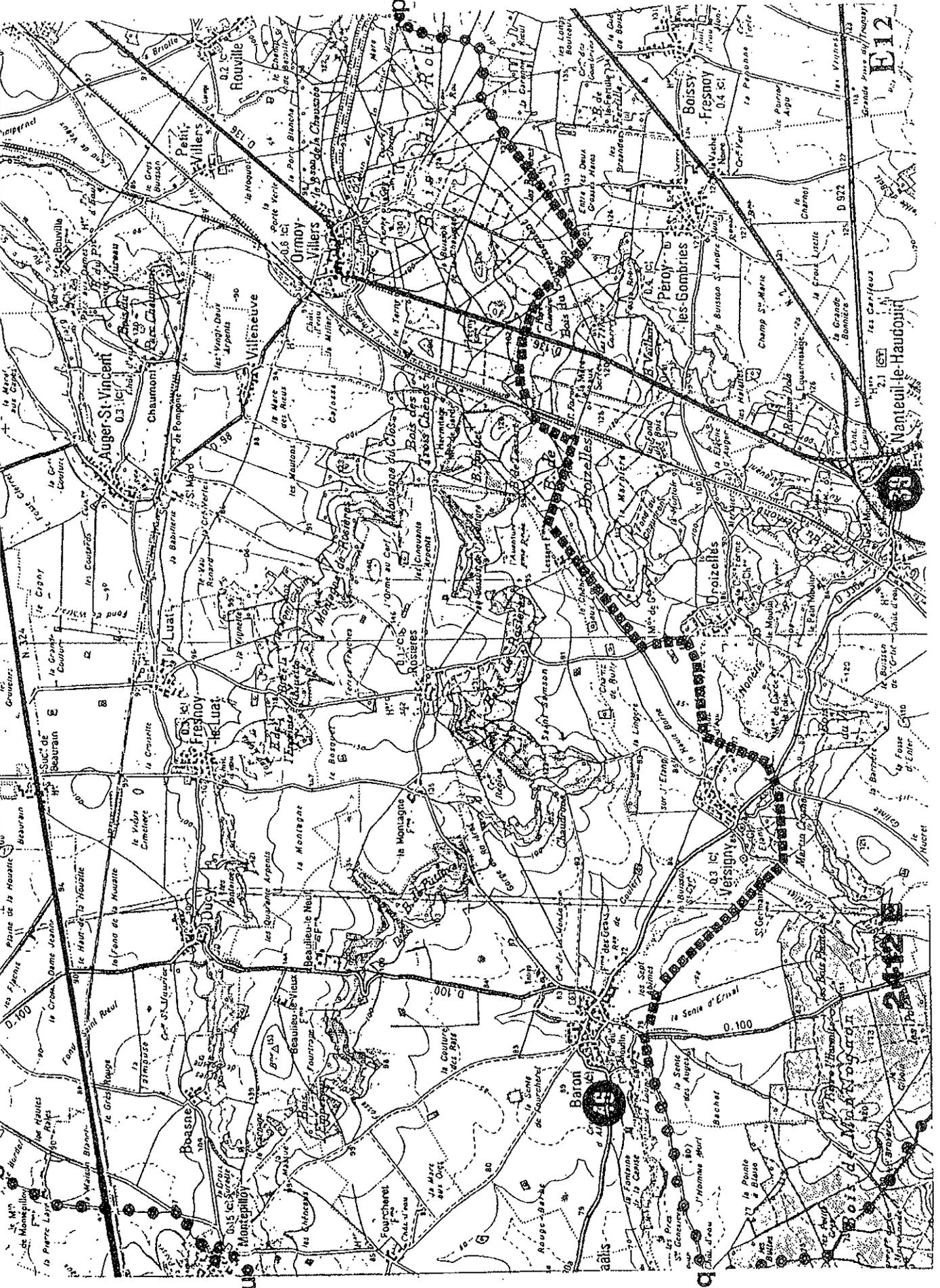
- P.J. :
- 6 fiches descriptives ENS et GENS ;
  - Extrait du GR 11 ;
  - Extrait du circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise » ;
  - Circuit « Autour du Château de Versigny ».







Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



E12

Manteuil-le-Haudouin

Beauvais

Compiègne



Chemin proposé par la Communauté de Communes du Pays du Valois

**Circuit : « Autour du Château de Versigny »**

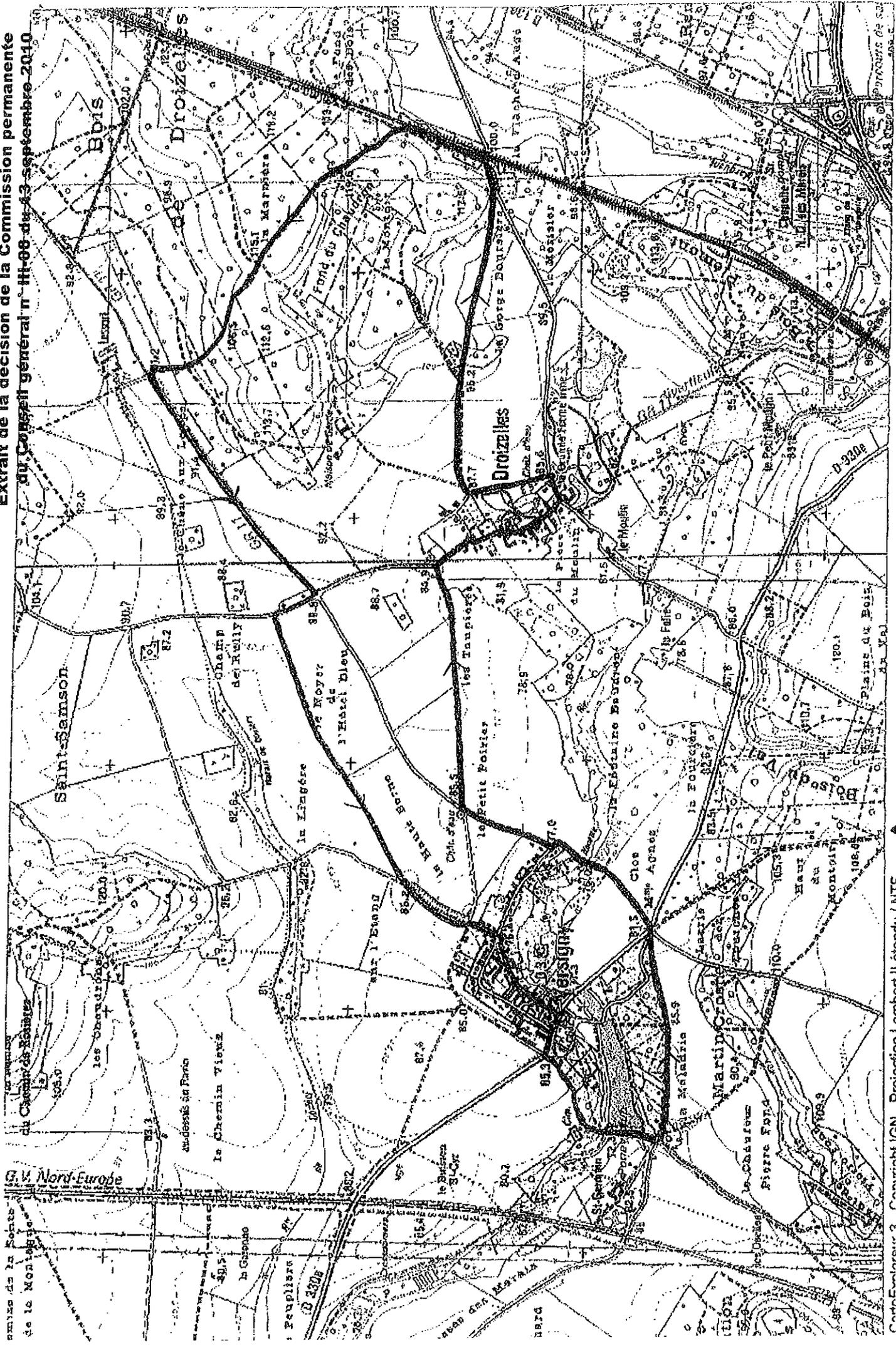
**VERSIGNY :** (Départ et arrivée : parking en face de l'église)

Route Nationale 330a de Mont-l'Évêque à Nanteuil le Haudouin  
Chemin vicinal n°8 de Montagny Sainte Félicité à Versigny par le Moulin  
Chemin vicinal n°7 de Nanteuil le Haudouin à Baron dit de Meaux  
Chemin rural dit de Derrière le Parc  
Voie communale n°11 de Versigny à Montagny Sainte Félicité par Martin Crosne  
Rue de Cornollier  
Voie communale n°3 de Versigny à Crépy en Valois dit Chemin Vert  
Chemin vicinal n°10 de Versigny à Péroy les Gombries  
Chemin vicinal n° 4 de Rozières à Droizelles  
Rue du Château  
Rue du Moulin  
Chemin rural dit Chemin du Grill  
Chemin rural de Droizelles à Péroy les Gombries par Droizelles  
Chemin avec servitude SNCF dit Chemin de la Zone  
Chemin vicinal n°5 de Rozières à Nanteuil le Haudouin dit Chemin de la Grange  
Voie communale n°3 de Versigny à Crépy en Valois dit Chemin Vert  
Chemin vicinal n°4 de Rozières à Droizelles  
Chemin rural de Versigny à Lessart  
Rue Charles de Gaulle

*Délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2010 rendue exécutoire 15  
février 2010*



Extrait de la décision de la Commission permanente  
du Conseil général n° H-09 du 43 septembre 2010







**Surface :** 332

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

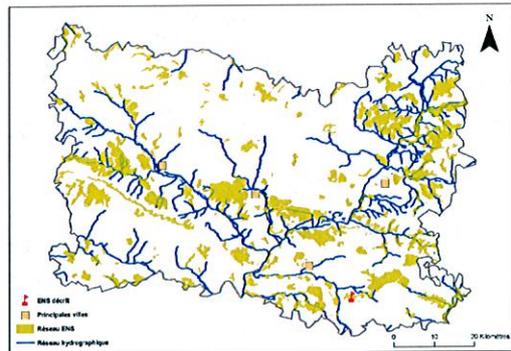
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

BARON, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONTLOGNON, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220014323, ZNIEFF II n° 220005076.

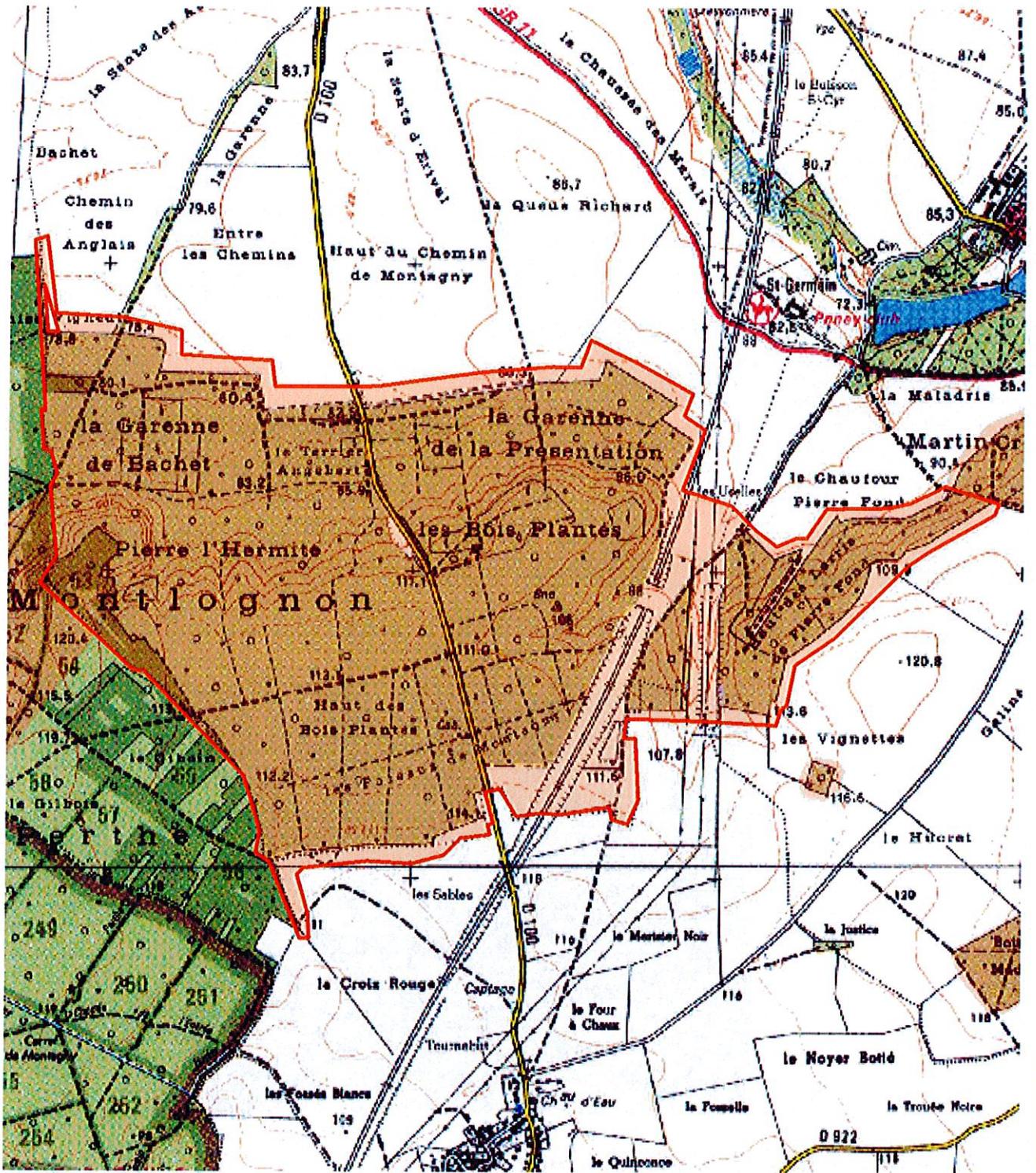
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 190 380 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

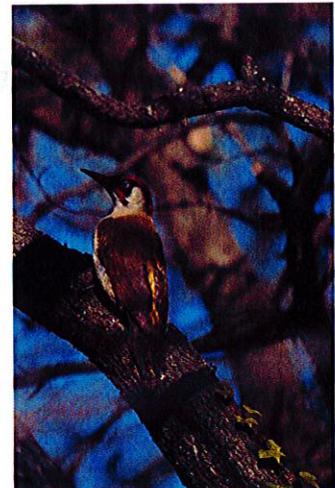
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 18

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

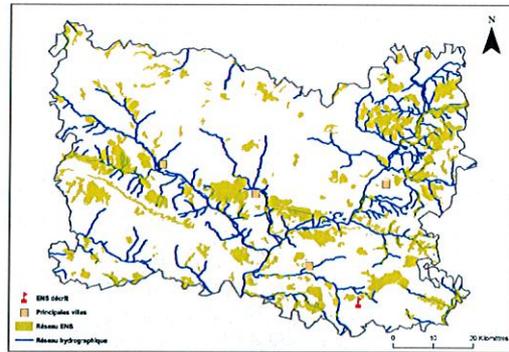
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF II n° 220 005076.

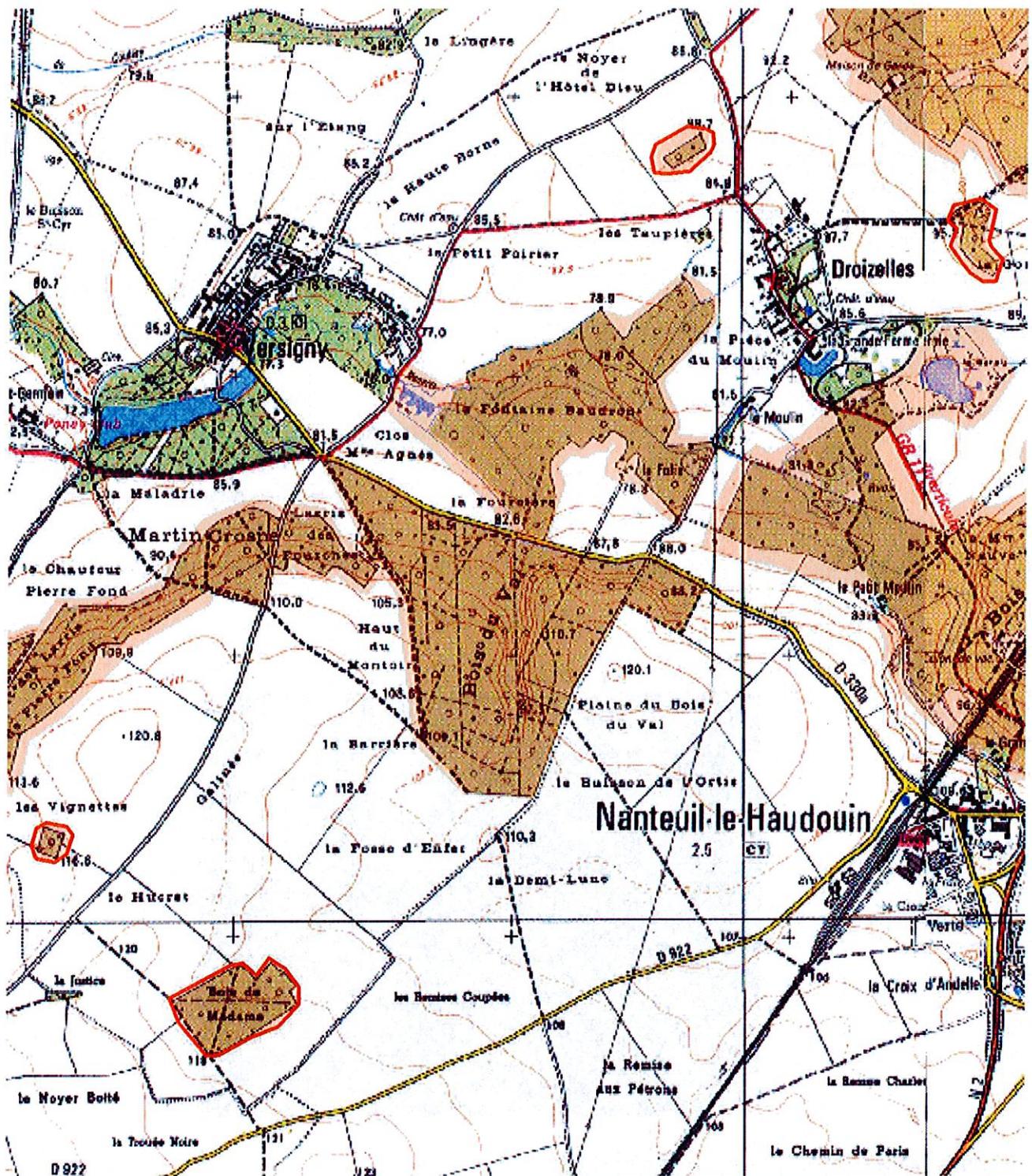
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 370 740 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

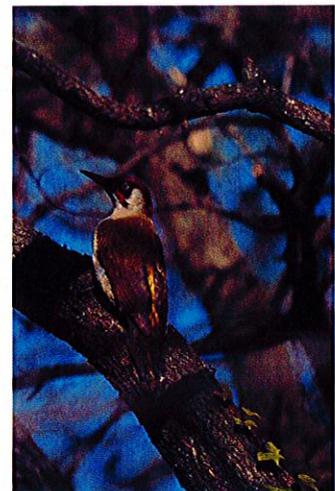
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site
- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau le long de la vallée
- Réalisation d'inventaires sur entomofaune par procédure d'appel d'offre

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



VMU51

Bois du Val et Fontaine Baudron



ID

**Surface :** 148

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

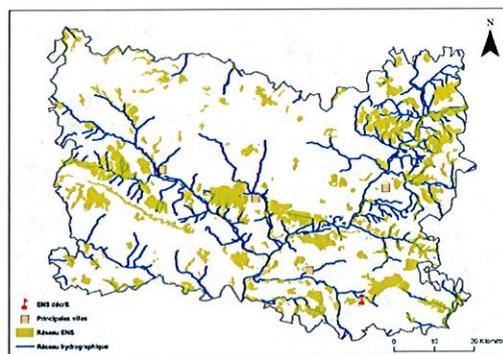
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°2200 14323,  
ZNIEFF II n°220005076.

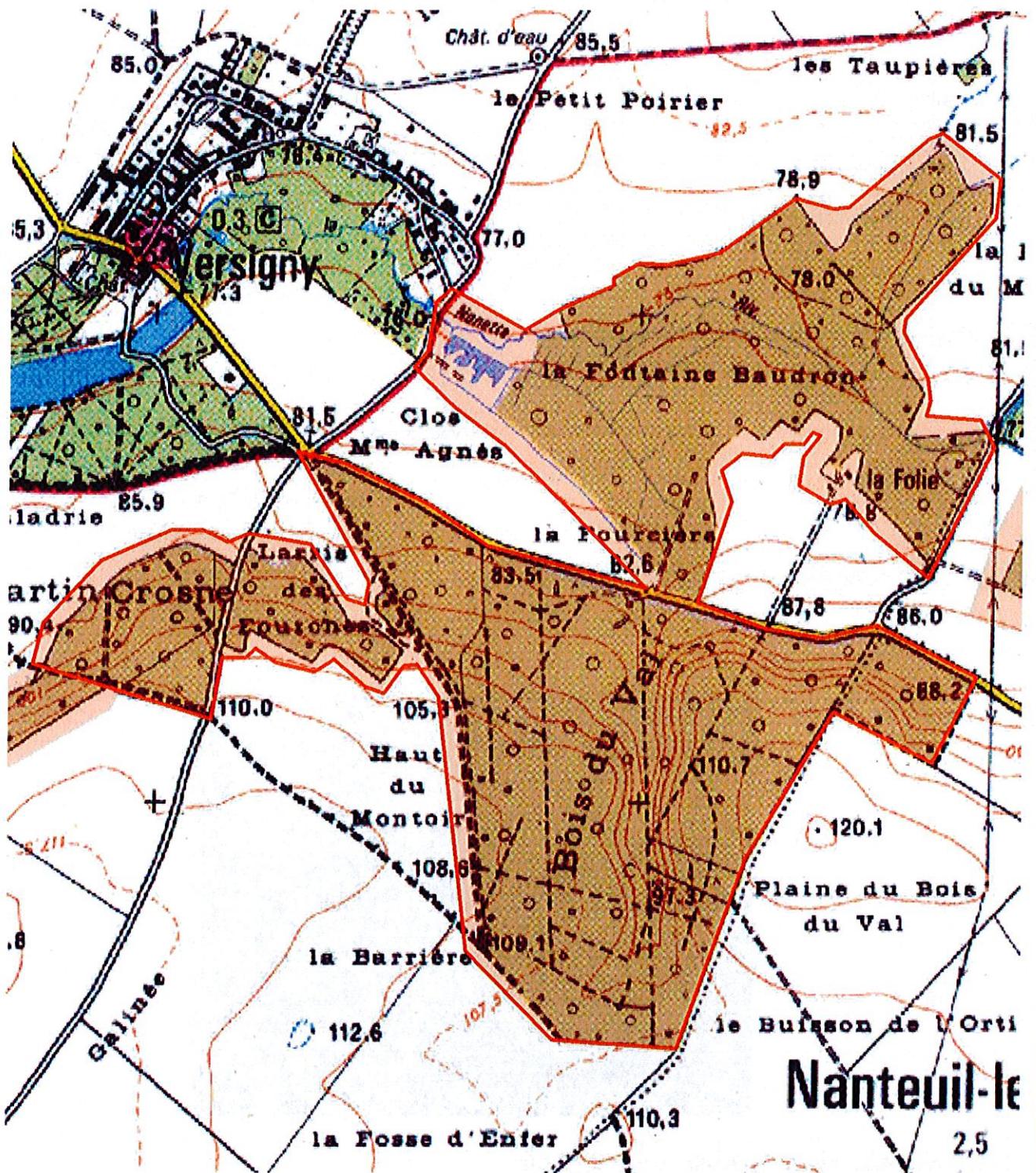
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



Délimitation de l'ENS

0 210 420 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieux naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

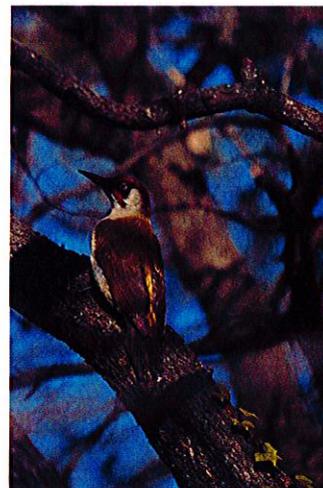
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maître d'ouvrage choisi*



VMU54

Bois du Roi/Enclave communale



ID

**Surface :** 3269**Altitude :** 90 - 150 m**Entité paysagère :**

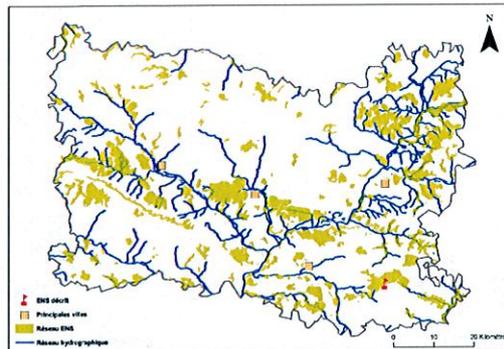
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

BETZ, CREPY-EN-VALOIS, NANTEUIL-LE-HAUDOIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, BOISSY-FRESNOY, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220013836, ZNIEFF II n° 220005076.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

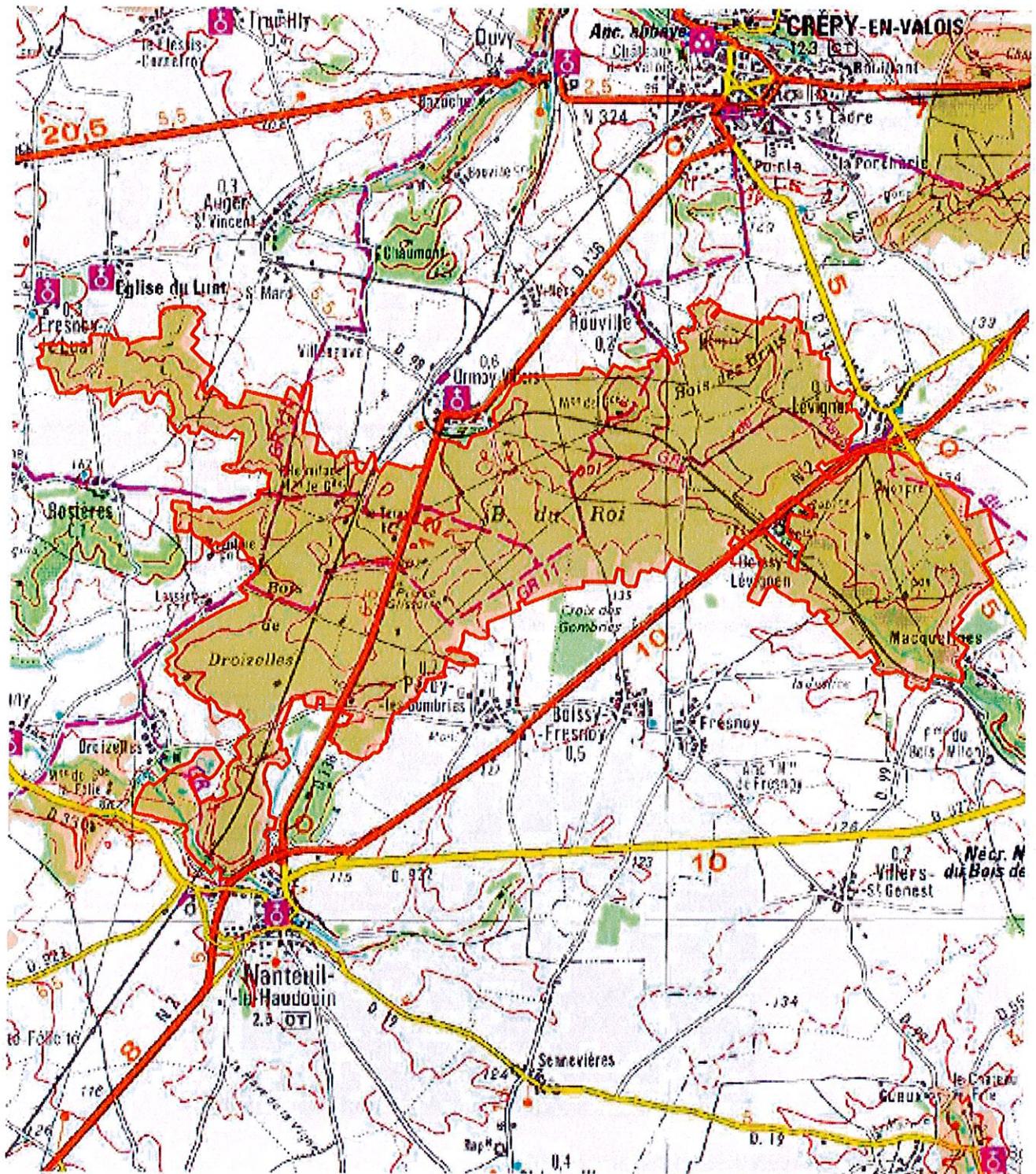
### Vocation proposée

Valorisation du patrimoine naturel et ouverture du site au public.



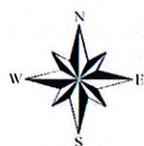
### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, en contexte agricole. Son périmètre est très vaste puisqu'il dépasse les 3000 hectares. Le massif est nettement dominé par les boisements mais abrite un grand nombre de milieux intéressants, et notamment des chaos gréseux à callune (landes sèches) qui s'installent sur les quelques buttes sableuses qui émergent çà et là.



 Délimitation de l'ENS

0 430 860 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

les landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), les micro-pelouses sabulicoles et les futaies acidophiles

##### Espèces végétales remarquables

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ; la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) ; la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*\*) ; l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica*), particulièrement menacé en Picardie ; la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*) ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ; la Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ; la Laïche des sables (*Carex arenaria*) ; le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*), sur les sables humides ; le Mouron délicat (*Anagallis tenella*\*)

##### Espèces animales remarquables

le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) ; la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), *Conistra erythrocephala* ; le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont assez bien connectés entre eux. Le site est toutefois la cible de nombreuses emprises de grande ampleur (TGV, routes à fort trafic...) qui génèrent de fortes coupures pour la faune.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est suffisamment vaste pour jouir d'une certaine autonomie écologique et les lisières sont le plus souvent fonctionnelles.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les dégradations semblent faibles et concernent principalement la déconnexion des milieux par emprise routière. Le site est toutefois vaste et bénéficie de mesures de conservation (Pierre Glissoire). La présence de landes sèches à callune surmontant des chaos gréseux est extrêmement patrimoniale pour la région Picardie.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La forêt de Compiègne est relativement proche. Le site est à lui-seul une entité mais ne présente pas de diversité paysagères intra-site.

Les points de vue sur le site sont nombreux, le massif boisé se distingue bien de la trame agricole. Intra-site, le champ visuel est limité par les boisements. Plusieurs GR et une route départementale permettent d'appréhender le massif. Celui-ci contient quelques éléments symboliques, notamment le chaos gréseux avec une lande à callune.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable pour certains secteurs et notamment ceux aménagés par le CSNP. Cependant, les boisements sont pour la plupart privés et sont difficilement praticables.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Foresterie (très nombreuses parcelles exploitées et dotées du label "PEFC")

### Principales activités aux alentours

#### Fréquentation

Faible : l'accès aux boisements est souvent interdit

### Réglementations diverses

#### Foncier

Propriétaire du site géré par le CSNP : Commune de Péroy-lès-Gombries (15 ha)

### Présence de bâtiments

#### Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : La Pierre Glissoire à Péroy-lès-Gombries (Code site : 60029) / Site de 2ème génération avec 1er conventionnement en 2002 (15 ha) / Propriétaire : Commune

Actions menées en 2003 (Convention signée en septembre) : Aménagement d'un sentier pour la protection des habitats naturels remarquables – conforme au calendrier du plan de gestion (pose de lisses en bois pour canaliser les promeneurs).

Actions menées en 2004 : Aménagement de sensibilisation du public (réalisation de panneaux par des scolaires) – conforme au calendrier du plan de gestion 2003-2007 (intervention du CPIE)

Actions menées en 2005 : sortie de découverte CPIE ; chantier nature et création d'une plaquette de présentation du site (conforme au plan de gestion)

Actions menées en 2006 :

- Travaux de restauration : organisation et animation d'un chantier-nature, coupe de semenciers de pins

- Suivi scientifique

- Valorisation et sensibilisation avec l'organisation d'une sortie de découverte

Actions menées en 2007 :

- Sortie nature

- Gestion du projet

- Chantier nature grand public

- Création de corridors

- Création d'une plaquette

> Forêt privée : 15 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 90% de la superficie.

#### Dégradation et menaces

Emprises importantes des routes et LGV

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant ; Suivi écologique par CSNP
- Conventionnement avec ONF ou CRPF pour secteurs à enjeux identifiés par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- Gestion à mettre en accord avec les orientations du DOCOB
- PDIPR
- Conservation des sites de landes à callune des pelouses sur sable, des zones humides, des chaos de grès et de l'Engoulevent
- Conventions avec les propriétaires pour l'accessibilité du site.

### Etat d'avancement

### Maître d'ouvrage choisi



GENS01

Bois du Roi



ID

**Surface :** 3269

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

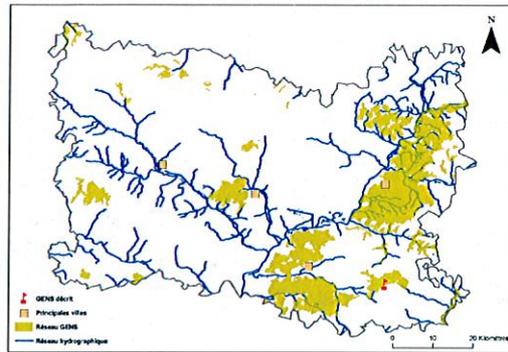
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Betz, Crépy-En-Valois, Nanteuil-Le-Haudouin.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUGER-SAINT-VINCENT, BARGNY, BETZ, FRESNOY-LE-LUAT, LEVIGNEN, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, ORMOY-VILLERS, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, ROUVILLE, VERSIGNY.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

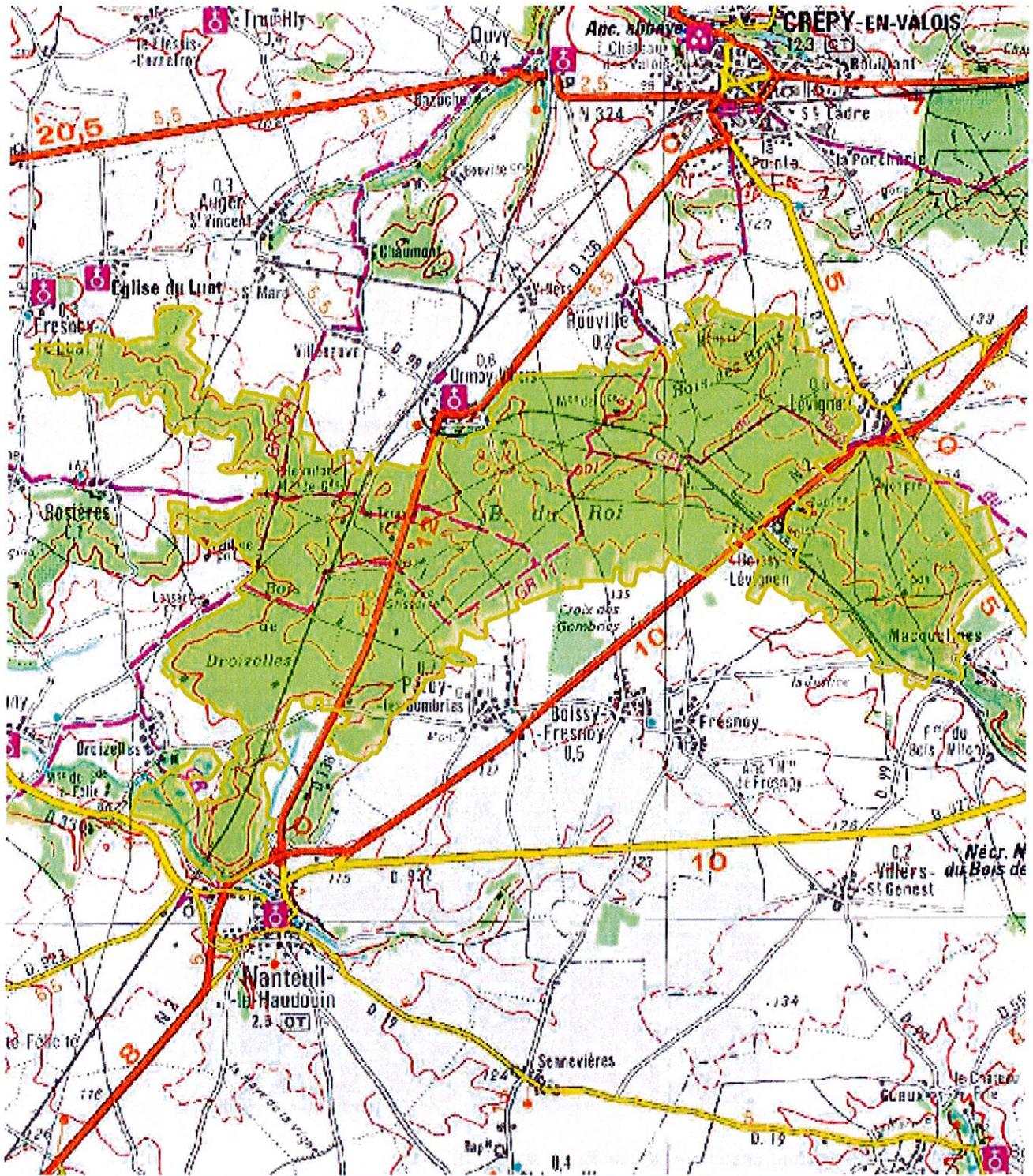


### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif boisé du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, dans le sud-est de l'Oise.

D'un point de vue géologique, le plateau est surmonté, à cet endroit, d'une butte résiduelle de sables auversiens, d'épaisseur variable, générant des sols lessivés, de type podzoliques ou bruns acides.

Des blocs de grès s'éparpillent, notamment vers La Pierre Glissoire.



 Délimitation du GENS

0 1 300 2 600 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les milieux remarquables suivants sont liés à ces systèmes de sols sableux:

- boisements de Chênes sessiles (*Quercion robori-petraeae*);
- landes sèches à *Erica cinerea* (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), sur sols podzoliques;
- landes humides relictuelles (*Calluno-Ericetum tetralicis*);
- micro-pelouses sableuses relictuelles (*Violion caninae*, *Airion caryophyllae-praecocis*), notamment sur les bords des chemins;
- chênaies-charmaies acidoclines du *Hyacinthoideo non-scriptae-Fagetum sylvaticae*, traitées en taillis sous futaie.

##### Espèces végétales remarquables

La flore abrite notamment :

la Potentille argentée (*Potentilla argentea*); la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*\*); la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*\*); l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica*\*), particulièrement menacé en Picardie; la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*); la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*); le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*); l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*); la Petite Pyrole (*Pyrola minor*); la Laïche des sables (*Carex arenaria*); le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus*\*), sur les sables humides; le Mouron délicat (*Anagallis tenella*\*).

##### Espèces animales remarquables

>> Parmi les oiseaux remarquables figurent :

le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), tous quatre inscrits en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne; la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*); le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*); le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), qui aurait niché ici dans les années 1980.

>> Mammalofaune : Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui utilise notamment ce massif comme bois-relais entre les forêts de Retz et d'Ermenonville, et de la Martre des pins (*Martes martes*).

>> Entomofaune : la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), lépidoptère nocturne remarquable; *Conistra erythrocephala*, lépidoptère nocturne auparavant considéré comme disparu de Picardie, retrouvé en 1997.

>> Reptiles de grand intérêt : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), dans les landes sèches.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

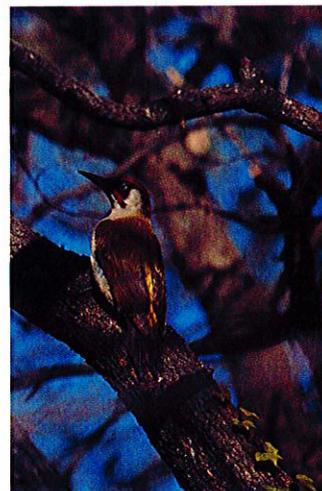
#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maître d'ouvrage choisi*



GENS05

Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly



ID

**Surface :** 12397

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

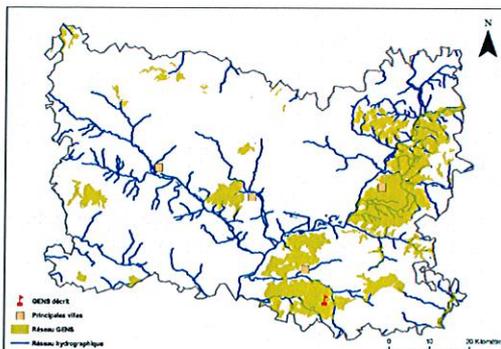
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Chantilly, Nanteuil-Le-Haudouin, Senlis.

**Commune(s) concernée(s) :**

AVILLY-SAINT-LEONARD, BARON, BOREST, CHANTILLY, COYE-LA-FORET, ERMENONVILLE, FONTAINE-CHAALIS, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONT-L'EVEQUE,



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

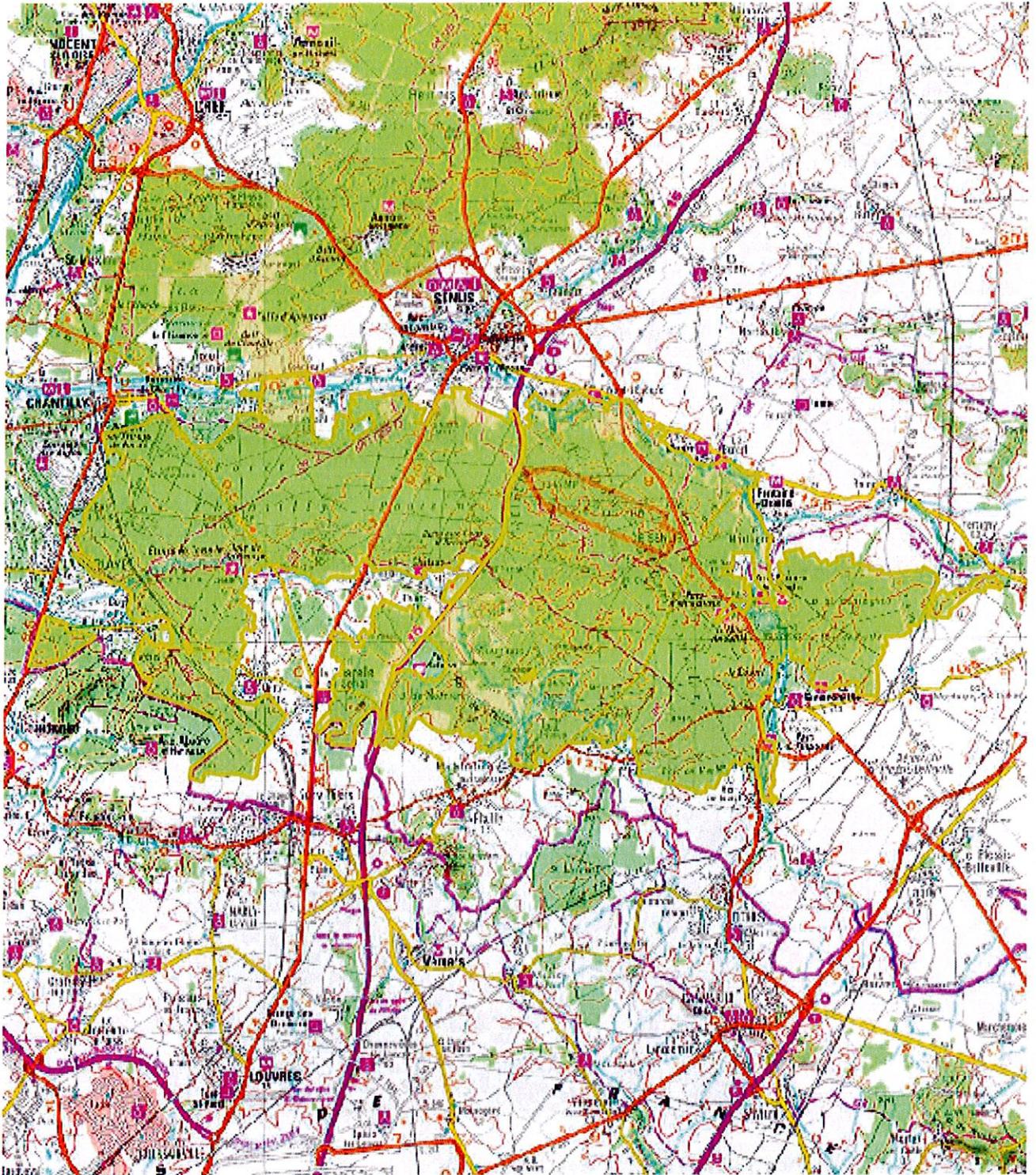
### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France.

Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).



 Délimitation du GENS

0 2 570 5 140 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtre du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodion podagariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ; les groupements herbacés sur sables (*Thero-Airion*, *Violon caninae*) ; les landes à *Ericacées* (*Calluno-Ericion cinerae*) ; les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*, les lisières calcicoles du *Geranion sanguinei*...

##### Espèces végétales remarquables

La Mauve alcée (*Malva alcea*) ; Callune (*Calluna vulgaris* (L.) Hull var. *hirsuta*) ; Filipendule (*Filipendula vulgaris*) ; Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) ; Violette des chiens (*Viola canina*) ; Luzule à nombreuses fleurs (*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *Congesta*) ; Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ; Mibora naine (*Mibora minima*) ; *Racomitrium lanuginosum* ; *Ptilidium pulcherrimum*

##### Espèces animales remarquables

la Fiancée (*Catocala sponsa*) ; le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; le Crible (*Coscinia cribraria*) ; Ecaïlle fermière (*Arctia villica*) ; l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; le Miroir (*Heteropterus morpheus*) ; Decticelle des bruyères (*Metroptera brachyptera*) ; *Perconia strigillaria* ; la Noctuelle de la myrtille (*Anarta myrtilli*)

Espèces inscrites à la Directive Oiseaux :

>> Oiseaux : Alouette lulu (*Lullula arborea*) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - Reproduction. Hivernage ; Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; Grue cendrée (*Grus grus*) - Etape migratoire ; Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; Pic mar (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; Pic noir (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Reproduction.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

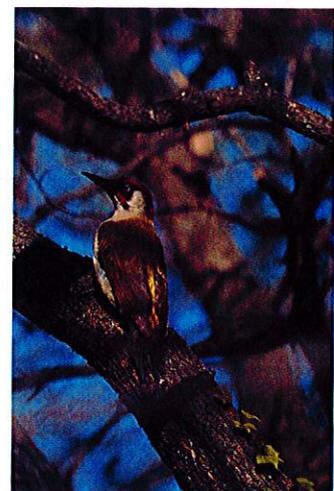
#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

#### Principales activités aux alentours

#### Fréquentation

#### Réglementations diverses

#### Foncier

#### Présence de bâtiments

#### Gestion et valorisation actuelles

#### Dégradation et menaces

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable aux groupements calcicoles de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées. Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

### Etat d'avancement

### Maître d'ouvrage choisi